

## Equity Markets

28 Janvier 2016

### TERM SHEET AUTOCALL QUOTIDIEN 2016

Type d'instrument :	Titres de créance de Droit Français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.					
Emetteur :	<b>Natixis Structured Issuance SA</b> Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'émetteur mais son garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Garant :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent de Calcul :	<b>NATIXIS</b> Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France					
Agent Placeur :	<b>NATIXIS S.A</b>					
ISIN code :	<b>FR0013113594</b>					
Code commun :	<b>136254766</b>					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Multi-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC Large EW ER</td> <td>CLEWE index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg	CAC Large EW ER	CLEWE index
Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg					
CAC Large EW ER	CLEWE index					
Montant Nominal Total :	EUR 30 000 000					
Valeur Nominale :	EUR 1000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	28 Janvier 2016					
Date de Détermination Initiale :	31 Mars 2016					
Date d'Emission :	14 Avril 2016					

Période de Commercialisation :	Du 26/02/2016 (9H00 CET) au 31/03/2016 (17H00 CET).
Date d'Évaluation :	30 Mars 2026
Date d'Échéance :	14 Avril 2026
Remboursement Automatique Anticipé : (Payoff : Autocall)	<p>Si à un Jour de Bourse Prévu (la « Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) »), entre le 31 Mars 2017 inclus et le 31 Mars 2021 exclue, le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée le 10<sup>ème</sup> Jour Ouvré suivant (la « Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) »), et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre payable à cette date sera un montant en Devise égal à :</p> <p>Valeur Nominale* [100% + 7,20% * N/365]</p> <p>Avec :</p> <p>N : le nombre de jours calendaires entre la Date de Détermination Initiale exclue et la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) inclus (c'est-à-dire la date à laquelle le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé).</p>
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé : (« R(t) »)	<b>100%</b> du Niveau Initial ( <b>1671,45 pts</b> )
Niveau Initial : (« Prix de Référence »)	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale).
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	<p>Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Échéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p><u>Cas 1</u> : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à <b>100%</b> du Niveau Initial alors :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% + \text{Max} ( \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}} - 1 ; 0))$ <p><u>Cas 2</u> : Si le Niveau Final est inférieur à <b>100%</b> mais supérieur ou égale à <b>70%</b> du Niveau Initial alors :</p> <p>Le montant remboursé par Titre sera égal à :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p><u>Cas 3</u> : Sinon :</p> <p>Le montant remboursé par Titre sera égal à</p>

	$Valeur\ Nominale \times \left(\frac{Niveau\ Final}{Niveau\ Initial}\right)$
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où le Marché, le cas échéant, le Marché Lié sont ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que tout Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où il est prévu que le Marché concerné et le Marché Lié, le cas échéant, soient ouverts aux négociations pendant sa séance de négociation normale respectives.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne, pour chaque Composant, l'heure de clôture prévue en semaine du Marché, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Bourse :	Désigne individuellement tout marché réglementé ou système de cotation (ou tout marché ou système s'y substituant tel que déterminé par l'Agent de Calcul) sur lequel des valeurs composant l'Action sont principalement négociées.
Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear / Clearstream
Publication sur la valeur liquidative :	Bloomberg Reuters Six Telekurs
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Périodicité et publication de valorisation :	<b>Quotidienne</b> , et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié. <b>La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence</b> sur une page publique du site dédié à Equity Markets ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> )
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Adéquation :	Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.  Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les

	<p>investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="432 772 1422 1234"> <tr> <td data-bbox="432 772 954 1234"> <input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>&gt;5 ans de maturité maximum</i>)   <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)   <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture  <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage   <input type="checkbox"/> Liquidité élevée  <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne         </td> <td data-bbox="954 772 1422 1234"> <input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)   <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)         </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> )  <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> )  <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )		
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>		
<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de <b>0.70%</b> TTC du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p> <p>La commission sur la durée pourra atteindre un maximum annuel de <b>0,35%</b> sur l'encours/le nominal.</p>		
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><b><u>Offre au public en France :</u></b></p> <p>Les titres de créance sont offerts au public en France. En dehors de ce pays, les titres de créance feront l'objet d'un placement privé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par la réglementation de chaque Etat</p>		

	<p>membre de l'Union européenne et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base, et le cas échéant, ses suppléments, est (sont) tenu(s) disponible(s) gratuitement auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France et sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (<a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a>) et de Natixis Equity Solutions (<a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a>).</p>
<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Titres :</p> <p><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres.</p>
<p>Facteurs de risques :</p>	<p>(a) Investisseurs</p> <p>L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des Titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.</p> <p>Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.</p> <p>Ni l'Emetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).</p> <p>Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.</p> <p>Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.</p>

## (b) Risques généraux relatifs aux Titres

### Conflits d'intérêts potentiels

L'Emetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent

Les Titres sont des Titres de dette de l'Emetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquies les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Emetteur n'est pas tenu, aux termes des Final Terms, de détenir des actions comprises dans l'Indice.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Emetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titres.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titres à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

### Modification du droit

Les Titres sont régis par la loi anglaise. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.

### Fiscalité

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de Titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

## (c) L'Agent de Calcul est la même entité que le Garant

L'Agent de Calcul étant la même entité que le Garant, des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les acheteurs, y compris en ce qui concerne l'exercice des très larges pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de

	<p>Calcul. L'Agent de Calcul a l'autorité (i) pour déterminer si certains événements indiqués et/ou des questions indiquées dans les conditions touchant aux Titres sont survenus et (ii) pour déterminer des ajustements et calculs comme décrits dans les présents Termes et Conditions. Les acheteurs potentiels devraient être conscients que n'importe quelle détermination faite par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la rentabilité financière des Titres. Une telle discrétion exercée par, ou n'importe quel calcul fait par, l'Agent de Calcul (en absence d'erreur manifeste ou d'erreur prouvée) engagera l'Émetteur et tous les acheteurs de Titres.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.</p> <p>Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.</p> <p>Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions.</p> <p>Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis.</p> <p>En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.</p> <p>Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou</p>

	<p>tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.</p> <p>Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.</p> <p>Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) en France et soumis à l'autorité limitée de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority au Royaume-Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par les Financial Conduct Authority et Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.</p> <p>Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.</p>
<p>Avertissement sur l'Indice :</p>	<p>Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC<sup>®</sup> Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC<sup>®</sup> Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC<sup>®</sup> Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.</p>